

APPEL À LA GRÈVE DE LA CGT PJJ GRAND-EST

LE 14 AOÛT 2024

Nous appelons chaque agent.e à poser un jour de grève le **14 août 2024** afin de gagner le « bras de fer » engagé avec notre administration pour qu'elle maintienne la totalité des 53 contractuel.le.s à qui Claire-Marie CASANOVA, DIR Grand-Est, avait promis un contrat en septembre 2024.

**Le grand public doit savoir ! Leurs méfaits doivent les suivre toute leur carrière !
Notre détermination et la pression syndicale et médiatique les feront plier !**

Rappel

Le **31 juillet 2024**, Caroline NISAND annonçait par une visioconférence d'urgence aux DIR, DT et Organisations Syndicales un « plan social » concernant près de 500 contractuel.le.s. La cause : un « trou » de 1,8 millions dans le budget de la DPJJ.

Le **6 août 2024**, une audience intersyndicale avec le cabinet du Garde des Sceaux avait permis de débloquent 3 millions d'euros, qui, à peine versés à la DPJJ, ont été confisqués par Caroline NISAND, prétextant un déficit budgétaire plus important...

Aujourd'hui, au lendemain d'une journée de grève et de manifestations sans précédent en plein mois d'août à la PJJ, Caroline NISAND s'entête à vouloir mettre fin à des contrats d'agent.e.s nécessaires à la prise en charge au civil ou au pénal des mineur.e.s et à l'accompagnement de leurs familles.

Plan d'action

Pour un agent en service : n'effectuez pas votre prise de service le 14 août 2024 à l'heure prévue, mais prévenez votre N+1 pour être comptabilisé comme gréviste. Restez chez vous ou mieux, participez aux manifestations localement.

Pour un agent en congés : dans Harmonie, supprimez la « grappe » de congés dans laquelle se trouve le 14 août. Prévenez votre N+1 pour valider la suppression et refaites une demande de congés sans le 14 août. Prévenez à nouveau votre N+1 pour la validation de la nouvelle demande d'absence. Puis idem que pour un agent en service.



**ENSEMBLE, NOUS SOMMES ASSEZ FORT.E.S POUR QUE NOS COLLÈGUES SOIENT
MAINTENU.E.S À LEUR POSTE ! RÉAGISSONS MASSIVEMENT !**